

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00035

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION - 2021

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000350

DATE D'APPHICACI: 10 Février 2021

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :


M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021
RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION - 2021

L'avancement du schéma de mutualisation 2021 fait l'objet d'un rapport détaillé ci-joint.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport d'avancement du schéma de mutualisation.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2021

I. LE CONTEXTE

Le schéma de mutualisation constitue un cadre général fixant à la fois des axes de travail et les principes de réflexions entre les communes et les Métropoles.

L'objectif est une meilleure efficacité du service rendu à l'usager et la possibilité d'associer rationalisation de la dépense publique et renforcement de l'offre de services sur le territoire.

Le présent rapport a pour objet de présenter aux membres de l'assemblée délibérante de la Métropole, un point d'étape de la mise en œuvre du schéma de mutualisation depuis le 10 décembre 2015.

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, Saint-Etienne Métropole a dû revoir ses objectifs afin de décaler leur mise en œuvre.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE NOTRE SCHEMA DE MUTUALISATION

L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation des services traduisent pour Saint-Etienne Métropole et ses communes membres la volonté de pouvoir répondre aux enjeux majeurs de notre territoire.

Les orientations issues du schéma de mutualisation sont :

- la mutualisation de services et missions fonctionnels entre Saint-Etienne Métropole et ses communes membres et notamment dans un premier temps avec la Ville-Centre,
- la constitution de plateformes de services pour répondre aux besoins exprimés par les communes,
- le développement de coopérations entre communes, notamment en lien avec la construction des territoires de proximité et l'intégration des nouvelles compétences.

Ce schéma de mutualisation des services repose sur l'affirmation de principes clés pour sa mise en œuvre :

- l'expérimentation,
- la progressivité,
- l'évaluation régulière.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées depuis 2015.

III. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES COMMUNS

- La mise en place d'une Direction Générale commune,
- La création d'une direction Grands Travaux d'Infrastructures mutualisée,
- La mutualisation de la direction des systèmes d'information et du numérique,
- La direction des politiques contractuelles et financements extérieurs,
- La direction de la communication et du marketing territorial,
- La mutualisation du service foncier,
- La mutualisation de la mission Accessibilité Handicap.

Toutes ces évolutions organisationnelles ont permis une meilleure efficacité du service rendu à l'utilisateur et de renforcer l'offre de services sur le territoire.

IV. LA GOUVERNANCE

Chaque thématique faisant l'objet d'une démarche de mutualisation donne lieu à une convention spécifique déterminant les modalités techniques de mise en œuvre et notamment les éléments de répartition des charges financières issues des services communs.

De même, les conventions déterminent pour chaque thématique les modalités de pilotage et de gouvernance associant les représentants des deux collectivités dans le strict respect de leurs compétences et indépendance respectives.

V. LA MISE EN ŒUVRE D'AUTRES FORMES DE MUTUALISATION

Conformément aux possibilités offertes par le cadre législatif et parce que derrière la notion de mutualisation prise dans une acception large, Saint-Etienne Métropole a souhaité engager diverses actions en partenariat avec la Ville-Centre mais aussi en lien avec les autres communes membres.

A ce titre, la mise en œuvre d'outils juridiques variés a été proposée dès l'année 2016. Cette démarche se poursuit. Ainsi, peuvent être notés :

V.1 - Constitution de groupement de commande

Compte-tenu de la convergence des besoins des deux structures et de l'intérêt d'avoir recours à un prestataire commun pour étudier ces problématiques, mais aussi dans un objectif d'économie et de rationalisation des services, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Etienne proposent la constitution d'un groupement de commandes pour l'ensemble de ces prestations.

Depuis 2016, de nombreux groupements de commande ont été conclus.

En 2020, 42 contrats ont été conclus dans le cadre d'un groupement de commande avec des communes du Territoire.

V.2 - Développement d'offres de services à destination des communes

Différentes actions ont pu être menées à destination des communes membres de Saint-Etienne Métropole :

- Le club DSI et le club COM,
- Le SIG (Système d'Information Géographique),
- L'accompagnement au Règlement Général sur la Protection des Données à l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole,
- L'adhésion à l'Association Française des Correspondants aux Données personnelles AFCDP,
- La plateforme d'échange de fichiers,
- La Visioconférence Tixéo,
- Le Wifi 4EU,
- Un plan de formation ouvert aux agents des communes membres notamment sur la thématique relative à l'achat public,
- Dans le cadre de la nouvelle convention avec l'UGAP, lors de la conférence économique, un volet animation territoriale a été ouvert aux communes membres,

- Des rencontres régulières avec les Directeurs Généraux des Services des 53 communes avec des thématiques abordées sous forme de conférences,
- Un guide des aides financières à destination des communes membres de Saint-Etienne Métropole.

V.3 - Une démarche de convergence des outils, des méthodes engagées entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne sur le périmètre des ressources (tableau en annexe)

Sur ce point, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole conscientes de la nécessité de rendre plus cohérents et efficaces leurs fonctionnements respectifs ont souhaité développer des passerelles entre elles et optimiser leurs moyens sur le périmètre ressources notamment (RH, Finances, Marchés publics, Affaires juridiques, Systèmes d'information, Financements extérieurs...).

Dans cette optique, dès la fin de l'année 2016 un travail destiné à identifier pour chaque direction ressources les pistes de partage des modes de faire et des outils, a été initié. Cette démarche poursuivie depuis, a permis de mobiliser au mieux les ressources sur la base d'organisations, d'outils et de méthodes de travail partagés et cohérents. Ce travail collaboratif fait désormais partie des missions des directions ressources des deux collectivités.

Un catalogue d'offre de services aux communes, consultable sur le portail intranet et consultable pour les communes du territoire évolue au fil de l'eau.

VI- Compte tenu des évolutions de Saint-Etienne Métropole, de nouveaux objectifs s'imposent pour répondre à de nouveaux enjeux :

Dans ce cadre, une réflexion a été conduite de manière à faire évoluer l'organisation générale de la Ville de Saint-Etienne et de la Métropole.

La Métropole pose aujourd'hui la mutualisation de ses services comme un outil pour une administration agile qui répond aux enjeux de son territoire, et notamment pour améliorer la performance collective de la Métropole et des communes.

De surcroît, notamment à l'heure où les collectivités doivent s'interroger sur l'organisation optimale à mettre en place pour accueillir au mieux les processus dématérialisés de tous ordres, il apparaît d'autant plus cohérent de s'interroger de manière concomitante dans le sens d'un rapprochement des équipes et des moyens entre les différents acteurs du territoire dans la perspective d'apporter une réponse adaptée à la satisfaction des besoins des usagers, des habitants, et du territoire en général.

En ce sens, la volonté politique d'engager Saint-Etienne Métropole dans la voie de la mutualisation répond à un projet d'ensemble, le « Projet du territoire métropolitain » qui développe un esprit communautaire.

L'administration y trouvera un axe fort dans son organisation pour le mandat 2021-2026.

La mutualisation permettra de reconnaître et de développer les savoirs-faire des agents tout en offrant également des perspectives d'évolution professionnelles d'une part, et d'autre part la nécessité de repenser la répartition des services pour améliorer la logique organisationnelle, à la suite des transferts de compétences successifs ayant eu lieu sur le dernier mandat.

Cet axe fera l'objet de concertation avec l'ensemble des agents concernés ainsi que les organisations syndicales.

Annexe : Convergence des projets communs développés depuis 2016 :

Convergence	2016/2017	2018	2019
Déploiement de logiciels	Plateforme gestion des Autorisations du Droit des Sols	Déploiement du logiciel de gestion financière (CORIOLIS)	Outil de gestion des délibérations (DOTELEC)
	Système d'information géographique métropolitain (SIG)	Déploiement du système d'information Ressources Humaines (ASTRE)	Nouvelles applications contributives dans le SIG Métropolitain (numérotation de voirie, gestion du mobilier urbain, gestion des espaces verts)
	Outil de messagerie, agendas partagés, réservations... (Zimbra)	Outil d'extraction de données finances, RH (BO)	Outil de gestion des congés (ohris)
	Outil de gestion de la santé au travail / médecine (Chimed)		Outil de gestion des postes, des emplois et des compétences, formations, entretiens professionnels (Foederis)
	Outil de gestion locative (GIMA)		Outil de web conférence
			Mise à disposition d'un outil de visioconférence aux communes
			Messagerie collaborative à l'adresse des communes de – 2000 habitants
Convention de partenariat	Harmonisation des règles de gestion administrative du personnel (PPCR, RIFSEEP...)	Convention contrat de Prévoyance	Poursuive les groupements de commande en matière de fourniture de services et travaux informatiques
	Travail de mise en œuvre des différentes conventions (prévoyance, SPS, RI convergence, FIPHFP, école des métiers...)	Convention de partenariat service SPS	Adhésion à l'association française des correspondants aux données personnelles AFCDP pour les communes de SEM
		Mise en place d'une école des métiers communes	Poursuivre l'harmonisation des règles de gestion administrative du personnel (PPCR, RIFSEEP...)
		Mise en œuvre de la convergence du régime indemnitaire des agents des directions mutualisées	Mise à jour des règles du temps de travail et pilotage d'une action commune dans le cadre du télétravail
		Convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique)	
Outils de pilotage et de reporting	Mise en place d'outils internes d'aide à la gestion et de reporting (Tableaux de bord et indicateurs)		